



SDAGE Loire-Bretagne 10^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne en faveur des milieux aquatiques dont les habitats de poissons

Lucien MAMAN,

Chef du service "cours d'eau et zones humides"

Direction des Politiques d'Intervention - Agence de l'eau Loire-Bretagne

courriel : lucien.maman@eau-loire-bretagne.fr

Cadre d'intervention de l'agence de l'eau
dans le bassin Loire-Bretagne

✓ **Cadre actuel : La LEMA (30/12/2006)**
Gestion équilibrée de la ressource en eau :

- **préservation** des écosystèmes aquatiques : cours d'eau, zones humides et poissons grands migrateurs
- **préservation de la qualité des eaux**, contre pollutions domestiques, diffuses et industrielles
- **préservation et restauration du libre écoulement**

SDAGE Loire – Bretagne 2010-2015 approuvé octobre 2009
et projet de révision 2016-2021

Le SDAGE Loire – Bretagne 2010-2015

schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

- **priorités** de la politique de l'eau pour le bassin
- **objectifs** à atteindre : 61 % de bon état des eaux en 2015
- **orientations fondamentales** d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.
- **dispositions nécessaires** pour prévenir la détérioration et assurer l'amélioration de l'état des eaux et des milieux
- **complété par un programme de mesures** qui précise les actions pour atteindre les objectifs fixés.
- **révision en 2015** pour établir **le SDAGE 2016-2021**, intégrant notamment le changement climatique soumis en consultation du public à partir de décembre 2014 et le PLAGEPOMI 2014-2019 avec un fort volet habitats

Orientations et dispositions

✓ Or. 1- Repenser les aménagements de cours d'eau

- 1A Empêcher toute nouvelle dégradation des milieux
- 1B Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau : ...la libre circulation des espèces et le transport des sédiments...
 - le régime hydrologique
 - la continuité de la rivière,
 - les caractéristiques morphologiques
 - la maîtrise de l'érosion.

Orientations et dispositions

✓ chapitre 1- Repenser les aménagements de cours d'eau



1A - Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux

1B - Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et des submersions marines

1C - Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des zones estuariennes et des annexes hydrauliques*

1D - Assurer la continuité longitudinale des cours d'eau

1E - Limiter et encadrer la création de plans d'eau

1G - Favoriser la prise de conscience

1H - Améliorer la connaissance

✓ Or.8- Préserver les zones humides et la biodiversité

- 8A Préserver les zones humides
- 8B Recréer des zones humides disparues, restaurer les zones humides dégradées ...
- 8C Préserver les grands marais littoraux
- 8D Favoriser la prise de conscience
- 8E Améliorer la connaissance

✓ Or.11- Préserver les têtes de bassin versant

- 11A Adapter les politiques publiques à la spécificité des têtes de bassin
- 11B Favoriser la prise de conscience

CHAPITRE 8 - PRESERVER LES ZONES HUMIDES

8A - Préserver les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités

8B - Préserver les zones humides dans les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités

8C - Préserver les grands marais littoraux/ enjeux liés au littoral, aux estuaires et au changement climatique

8D - Favoriser la prise de conscience

8E - Améliorer la connaissance



CHAPITRE 11 : PRESERVER LES TETES DE BASSIN VERSANT

Orientations et dispositions

✓ Or. 9 - Rouvrir les rivières aux poissons migrateurs, dispositions pour agir :

- 9A Assurer la continuité écologique des cours d'eau
- 9B Restaurer le fonctionnement des circuits de migration
- 9C Assurer une gestion équilibrée de la ressource piscicole
- 9D Mettre en valeur le patrimoine halieutique

CHAPITRE 9 - PRESERVER LA BIODIVERSITE AQUATIQUE



9A - Restaurer le fonctionnement des circuits de migration

9B - Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats

9C - Mettre en valeur le patrimoine halieutique

9D - Contrôler les espèces envahissantes

10^e programme

La qualité des milieux aquatiques Cours d'eau et zones humides

Un des Deux Enjeux Prioritaires



Photo A. Munoz

3 taux d'aide pour l'ensemble du 10^e programme

Taux de base	35 %	Travaux ne concourant pas directement à l'atteinte du bon état
Taux majoré	50 %	-Travaux concourant à l'atteinte du bon état -Études d'aide à la décision
Taux maximal	70 %	- Travaux « Grenelle » - Études stratégiques (échelle BV, dépt, région) -Accompagnement des Sage

Principes d'intervention pour les milieux aquatiques

- ✓ Maintien de la typologie des actions financées / 9^e programme
- ✓ Mais avec des nouveautés
 - **pour une meilleure prise en compte**
 - des objectifs du Grenelle et des classements de cours d'eau
 - de la cohérence d'axe ou territoriale
 - de l'efficacité des travaux
 - des difficultés d'émergence de la maîtrise d'ouvrage
 - **en intégrant les remarques de la COMINA du 30 novembre 2011**

La qualité des milieux aquatiques

Les cours d'eau



Photo A. Munoz

Restaurer les cours d'eau altérés

2013 - 2018



Opération aidée	Taux d'aide
<p>Etudes d'aide à la décision pour les travaux « continuité » isolés (hors opération territoriale)*</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouvrages « Grenelle » ou « liste 2 » - Autres ouvrages 	<p>maximal</p> <p>majoré</p>
<p>Travaux pour l'effacement ou l'arasement des obstacles à l'écoulement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouvrages « Grenelle » ou « liste 2 » dans et hors contrat - Autres ouvrages dans contrat - Autres ouvrage hors contrat 	<p>maximal</p> <p>maximal</p> <p>majoré</p>
<p>Travaux pour l'équipement, la gestion et le contournement des obstacles à l'écoulement</p>	<p>majoré</p>
<p>Travaux de restauration des cours d'eau dans un contrat territorial uniquement</p>	<p>majoré</p>

* études liées à une opération territoriale : taux maximal

Restaurer les cours d'eau altérés

Rétablir la continuité écologique des cours d'eau

1 - effacement



2 - arasement



3 - gestion



4 - équipement



La qualité des milieux aquatiques

Les zones humides



Photo L. Vienne

Restaurer les zones humides dégradées

2013 - 2018

Faire l'inventaire des zones humides	Taux d'aide
Etude d'inventaire de zones humides dans un Sage ou un contrat territorial	majoré

Restaurer les fonctionnalités des zones humides dans un contrat ou une convention de gestion durable	Taux d'aide
Travaux sur les zones humides*	majoré

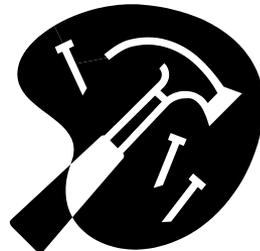
*dont surcoûts d'investissement (déconnexion du milieu) pour retenues de substitution à des retenues collinaires de fonds de vallées ?

Gérer les zones humides par la maîtrise foncière et d'usage dans un contrat ou une convention de gestion durable	Taux d'aide
Etudes foncières	maximal
Animation et veille foncière	majoré
Acquisition de zones humides dans et hors contrat territorial	maximal
Avance remboursable aux Safer pour l'acquisition de zones humides	100 %



Permettre l'entretien des cours d'eau et des zones humides dans un contrat ou une convention de gestion durable	Taux d'aide
Travaux d'entretien des cours d'eau ou des zones humides	base
Mesures agro- environnementales	PDRH

Corriger les perturbations liées aux ouvrages hydrauliques	Taux d'aide
Etudes d'aide à la décision	majoré
Travaux d'aménagement ou de modification des ouvrages	majoré
Compensation pour gestion contraignante des débits et éclusées	majoré



Favoriser le rétablissement des populations de poissons grands migrateurs et des espèces menacées



Photo F Paris



Photo F. Bontemps



Rôle des genêts photo : E. Barbelette



ferreemmer.canablog.com



S. Richter ONCFS

Favoriser le rétablissement des populations de poissons grands migrateurs et des espèces menacées

Opération aidée	Taux d'aide
Acquisition de connaissance et suivis des actions « grands migrateurs » et espèces menacées	maximal
Opérations de repeuplement et soutien d'effectifs <ul style="list-style-type: none"> - pour le saumon (Cogepomi Bretagne, Loire et côtiers vendéens) - pour les espèces aquatiques menacées (PNA, hors civelles) 	au cas par cas sur avis du CA
 Travaux de restauration d'habitats, de frayères, reconnexion d'annexes hydrauliques <ul style="list-style-type: none"> - pour les poissons grands migrateurs : saumon atlantique, anguille, aloses, lamproies et truite de mer - pour les espèces aquatiques menacées (PNA) 	majoré

Accompagner les maîtres d'ouvrage

2013 - 2018

Volet milieux aquatiques du contrat territorial	Taux d'aide
Etudes	maximal
Pilotage et animation du projet (technicien de rivière)	majoré
Opérations de démonstration	majoré
Communication	majoré
Sensibilisation	majoré
Suivi de la qualité de l'eau et des milieux	majoré
Autres études et suivis spécifiques	majoré

Convention de gestion durable des zones humides (acquises avec l'aide de l'agence de l'eau)

Opérations aidées	Taux d'aide
Elaboration, suivi et bilan du plan de gestion	70%
Accompagnement de la mise en œuvre du plan de gestion	50%
Travaux et opérations de restauration et d'entretien MAE	35 à 50% PDRH
Autres études et suivis spécifiques	50%

Les actions en faveur des poissons migrateurs (PLAGEPOMI - Plan Loire 2007-2014)

✓ Études, suivis, tableaux de bords:

- Recherches appliquées sur la migration, les frayères et les conditions de survie des juvéniles de saumon
- Suivi des migrations, indices d'échantillonnage anguille, aloses, saumon et amélioration des connaissances et potentialités d'accueil des habitats
- Tableaux de bords anguille et SALT

✓ Restauration des habitats, continuité écologique:

- Effacement ou aménagement d'ouvrages sur la Loire, la Vienne, l'Allier, la Mayenne et certains autres affluents
- Amélioration des débits réservés sur différents ouvrages : Poutès (haut-Allier), sur la Creuse, ... habitats/ frayères

✓ Repeuplement en saumon Loire-Allier, depuis 2001

Vers la révision 10e programme et le Plan Loire IV 2015-2020

✓ Les nouveaux enjeux:

- Comment intégrer la Gemapi?
- Renforcer de la préservation et de la restauration des habitats?
- Prendre plus en compte la biodiversité et les continuités avec les SRCE?

Vers la révision 10e programme et le Plan Loire IV 2015-2020

✓ **Le Plan Loire IV 2015-2020 (CPIER et POI Feder Loire):**

- **Retrouver un fonctionnement plus naturel des milieux aquatiques**
 - OS4 Restaurer les populations de poissons grands migrateurs amphihalins et faciliter leur migration
 - OS5 Rétablir la continuité écologique
 - OS6 Préserver les zones humides
 - OS7 Prévenir l'installation de nouvelles espèces envahissantes des milieux aquatiques et contenir les espèces installées
- **Développer, valoriser et partager la connaissance sur le bassin**
 - OS12 Partager et valoriser la connaissance
 - OS13 Acquérir de nouvelles connaissances ou outils opérationnels

*Merci de votre
attention.
Vos questions ?*



Photo A. Munoz